

son appui et il sera réélu maire. Montrons notre bon vouloir à nous conformer au désir du peuple et donnons-lui la loi de tempérance qui nous est maintenant soumise.

L'honorable L. G. POWER: Honorables messieurs, je n'ai pas l'intention de discuter à fond la présente question, mais je désire faire quelques remarques en réponse aux observations de certains honorables membres de cette Chambre. Ces honorables messieurs m'ont assez surpris en énonçant l'argument que le Sénat devrait se soumettre à la volonté populaire et que l'action du Sénat, à la dernière session, serait peut-être, comme on le verrait plus tard, le premier pas vers l'abolition de cette Chambre-ci. Je suis d'accord avec mon honorable ami de Middleton qui a déclaré que nous devrions remplir notre devoir courageusement et fermement sans égard aux conséquences, et je crois que c'est là la raison d'être du Sénat. Nous ne sommes pas ici pour être guidés par ce qui se passe aux Communes, ou par ce que nous penserions être le sentiment populaire du moment. Un des buts de l'établissement d'une seconde Chambre est d'empêcher qu'un sentiment populaire passager puisse induire le pays en erreur.

Parlant de la conduite du Sénat pendant la dernière session, un honorable sénateur a fait allusion au danger d'un conflit avec les Communes. Est-il un honorable sénateur qui croie réellement et sincèrement que l'action du Sénat, l'année dernière, ou l'action proposée par l'amendement actuellement devant la Chambre, va précipiter un conflit avec les Communes? Cela n'arrivera pas, car les honorables sénateurs savent, ou sont convaincus, que les membres de la Chambre des Communes se sont réellement réjouis, l'année dernière, de l'action du Sénat.

Quelques SENATEURS: Très bien!

D'autres SENATEURS: Non, non.

L'honorable M. POWER: Les membres des Communes ont senti que le fardeau de la responsabilité leur avait été enlevé des épaules et, en général, ils ont été heureux de ce qui a été fait. Une mesure craintive est toujours une mesure mal accueillie, dans la politique comme dans la guerre; et comme un honorable sénateur a référé à la grande majorité favorable à la prohibition lors du récent referendum dans la province d'Ontario, j'attirerai l'attention sur le fait que, bien qu'il y ait eu une majorité très prononcée, il y a eu d'autre part une minorité très grande et considérable.

L'hon. M. WEBSTER.

L'honorable W. B. ROSS: Tous n'étaient pas du même côté.

L'honorable M. POWER: En tout cas, il y a eu une minorité très considérable; mais je crois que, sans le vote des femmes, le résultat du referendum aurait pu être différent. Ne vous méprenez pas, toutefois, sur le sens de mes paroles, honorables messieurs; je ne trouve pas à redire contre le vote féminin; mais nous devons considérer les faits.

Comme je l'ai dit, je ne me propose pas de discuter à fond le principe de ce bill. J'approuve entièrement ce qu'a dit l'honorable sénateur de Middleton et je suis aussi d'accord avec l'honorable sénateur de Co. (l'honorable M. Pringle) quant à son appréciation de la question constitutionnelle.

Sur motion de l'honorable M. Macdonell, le débat est ajourné.

PROROGATION DU PARLEMENT.

Son Honneur le Président donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la chambre du Sénat à quatre heures et demie, cet après-midi, pour proroger la présente session du Parlement.

Le Sénat ajourne à deux heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE.

Le Sénat se réunit à 2 p.m., le Président au fauteuil.

Affaires de routine.

BILL DE CREDITS N° 5.

PREMIERE LECTURE.

On reçoit un message de la Chambre des Communes avec le bill 44, "Loi accordant à Sa Majesté certains montants pour le Service public de l'exercice financier finissant le 31 mars 1920".

Le bill est lu pour la première fois.

DEUXIEME LECTURE.

L'honorable SIR JAMES LOUGHEED propose la deuxième lecture du bill.

Il dit: Honorables messieurs, le montant total du bill des subsides est de \$62,916,000. En parcourant le contenu, les honorables sénateurs remarqueront que la majeure partie, presque la somme entière, se compose de deux items qui sont le résultat de la politique du Gouvernement concernant la démobilisation. Il y a un item de